Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, FENIET Maud, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
DUCLOYER Alain donne pouvoir à FRANGEUL Jean-Pierre
FLEHO Elisabeth donne pouvoir à KRYSTKIEWICZ Catherine
RACAPÉ Isabelle donne pouvoir à LEVESQUE Jean-Luc

Était absent excusé :
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance : LE QUELLEC Jean-Charles

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 23
Procurations	: 3
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/09/2026
Date d'affichage : 02/09/2026

DELIBERATION 2026_09_01
DELIBERATION AUTORISANT LE RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

La collectivité souhaite faire appel à une personne en contrat d'apprentissage portant sur la préparation du Certificat d'Aptitude Professionnelle Jardinier / Paysagiste.

Cet apprentissage se déroulera du 31.08.2026 au 03.07.2027 au sein du service espaces verts de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_01-DE

Les missions confiées à cet apprenti seront les suivantes :

- Assurer l'entretien et la mise en valeur des espaces verts et naturels de la commune
- Entretenir les végétaux des surfaces en herbes et des allées, les massifs, jardinières, le patrimoine arbustif et arboricole
- Effectuer les travaux de plantation et de création, fleurissement
- Veiller à la propreté des espaces verts communaux
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé
- Participer à la mise en place du matériel et des équipements nécessaires au bon déroulement des événements communaux (manutention tables, chaises, barnums, scène,)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le recours à un contrat d'apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le recours au contrat d'apprentissage portant sur la préparation du Certificat d'Aptitude Professionnelle Jardinier/Paysagiste,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat d'apprentissage et tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles LE QUELLEC